

---

# HABITATIONS DE LA MONTREAL COTTON

Recueil à l'intention  
des intervenants du milieu

---

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	3
<b>DOUZE (12) SECTEURS DE ZONE .....</b>	<b>4</b>
SECTEUR DE ZONE 1 / HABITATION JUMELÉE À TOIT EN CROUPE .....	5
SECTEUR DE ZONE 2 / HABITATION JUMELÉE À TOIT EN CROUPE ET ENTRÉE AVANT .....	6
SECTEUR DE ZONE 3 / HABITATION JUMELÉE À TOIT EN DEMI-CROUPE ET ENTRÉE LATÉRALE .....	7
SECTEUR DE ZONE 4 / HABITATION JUMELÉE À TOIT À DEUX VERSANTS .....	8
SECTEUR DE ZONE 5 / HABITATION JUMELÉE À LUCARNE .....	9
SECTEUR DE ZONE 6 / HABITATION JUMELÉE EN BRIQUE À TOIT PLAT .....	10
SECTEUR DE ZONE 7 / HABITATION EN RANGÉE À AUVENT CONTINU .....	11
SECTEUR DE ZONE 8 / HABITATION EN RANGÉE AVEC VÉRANDA FERMÉE .....	12
SECTEUR DE ZONE 9 / HABITATION EN RANGÉE AVEC GALERIE JUMELÉE .....	13
SECTEUR DE ZONE 10 / HABITATION EN RANGÉE À OUVERTURES DÉCALÉES .....	14
SECTEUR DE ZONE 11 / HABITATION EN RANGÉE À TOIT EN CROUPE .....	15
SECTEUR DE ZONE 12 / HABITATION EN RANGÉE À LOGEMENTS SUPERPOSÉS .....	16
<b>INTERVENTIONS RECOMMANDÉES OU À PROSCRIRE .....</b>	<b>17 - 22</b>
<b>ÉTAPES D'INTERVENTION SUR UN BÂTIMENT PATRIMONIAL .....</b>	<b>23 - 24</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>25 - 30</b>
<b>DÉTAILS TECHNIQUES .....</b>	<b>31 - 32</b>
<b>CHARTE DES COULEURS .....</b>	<b>33</b>
OBJECTIF VISÉ, CRITÈRES ET PRINCIPES D'INTERVENTION .....	35 - 38
CHARTE DES COULEURS ACCEPTABLES SUGGÉRÉES .....	39
LES COULEURS ET LEUR PERSONNALITÉ! .....	40
AGENCEMENT DES COULEURS .....	41 - 42
PETIT LEXIQUE DE LA COULEUR .....	43

# INTRODUCTION

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield depuis sa constitution en 1874-1875, a accueillie maintes industries dont l'ancienne usine de la Montreal Cotton. Cette dernière employait un grand nombre de travailleurs. Elle veillait à la construction d'habitation pour ses ouvriers spécialisés et ses cadres et elle organisait des loisirs visant à divertir ses employés. Notamment, le célèbre Club de curling a fait sa renommée à cette époque et est encore actif aujourd'hui.

Malgré que l'usine de la Montreal Cotton ne soit plus en fonction, plusieurs marques du passé sont encore présentes. Pensons notamment aux églises, aux sections de l'ancienne usine récupérées et aux habitations, etc. Ces habitations de la Montreal Cotton représentent une richesse inestimable pour la collectivité qu'il faut préserver. Elles font partie du patrimoine immobilier que la Ville désire protéger. En se dotant d'une réglementation concernant les plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.), la Ville a voulu régir les interventions extérieures effectuées sur ces propriétés.

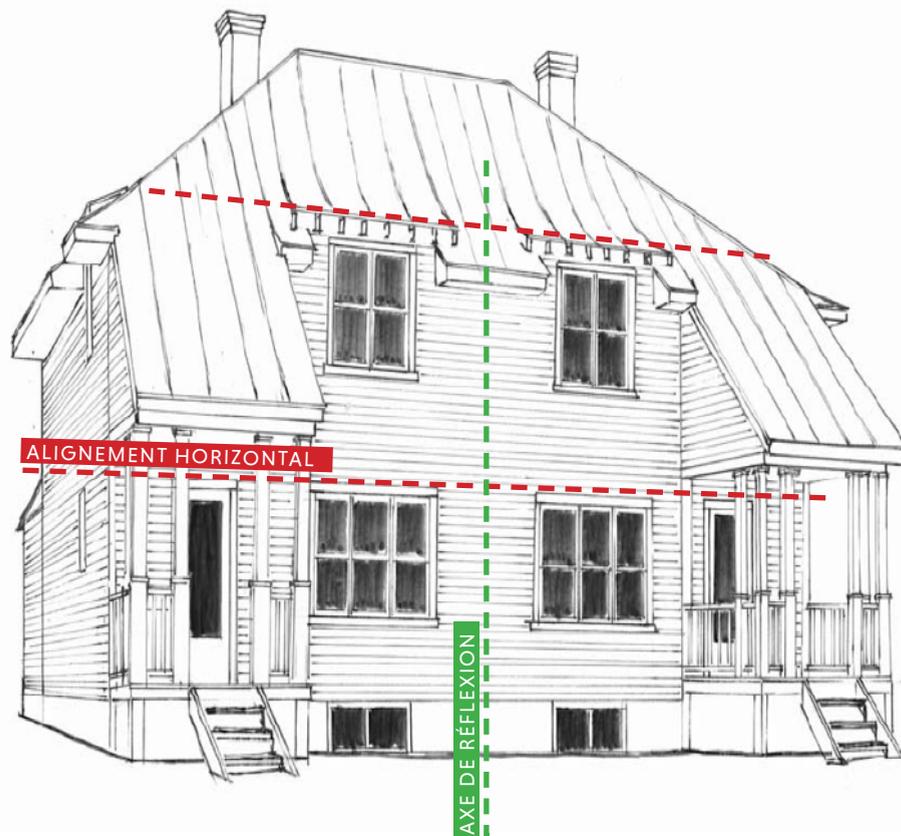
Ces habitations se retrouvent principalement aux limites des quartiers de Bellerive et Champlain, aux abords des rues Gault, Cousineau, Maden, Whitaker, Stevenson, East Park, Dufferin et du boulevard du Havre. La construction de ces habitations s'est échelonnée sur une période d'environ soixante (60) ans dont la majorité fut construite au tournant du XXe siècle. Il était de la responsabilité de la Montreal Cotton de voir à leur entretien général. Ceci explique probablement le fait que ces habitations étaient fréquemment recouvertes des mêmes matériaux et peinturées avec les mêmes couleurs, afin de faciliter leur entretien. Aujourd'hui, on remarque une tendance contraire, où chaque propriétaire veut donner une identité propre à son habitation.

Les pressions sont fortes afin de suivre les tendances du moment au niveau des couleurs et du design extérieur. On a tendance à perdre de vue que lorsqu'on acquiert une habitation, celle-ci ne possède pas les mêmes caractéristiques qu'un « bungalow » isolé ou qu'une habitation dans un nouveau quartier. Ces habitations ont des attributs différents, une identité marquante de l'histoire de notre ville. Autant les propriétaires de ces habitations doivent apprendre à vivre dans cet environnement particulier autant la réglementation doit être modulée afin de préserver l'harmonie de l'ensemble.

En 2014, la firme PatriArch, a réalisé pour le compte de la Ville, une étude qui a mené à l'élaboration d'un « Guide d'intervention architecturale et patrimoniale » afin d'aider la Ville à guider les propriétaires dans leurs interventions extérieures, dans le respect du patrimoine. Ce guide a découpé douze (12) secteurs de zone pour identifier les habitations de la Montreal Cotton. Les regroupements en « secteurs de zone » ont été faits en associant les habitations ayant les mêmes caractéristiques architecturales, soit la volumétrie, la composition architecturale et les saillies, les matériaux de revêtement, les ouvertures et l'ornementation. Dans les pages qui suivent, nous vous présenterons ces secteurs de zone et ce qui les caractérisent.



## SECTEUR DE ZONE 1 / HABITATION JUMELÉE À TOIT EN CROUPE



### CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES



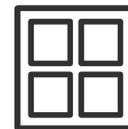
VOLUMÉTRIE

Plan rectangulaire parallèle à la rue, auquel s'ajoutent des galeries à l'avant et des annexes à l'arrière



REVÊTEMENTS

Clin de bois posé à l'horizontal et sous les ouvertures à la vertical



OUVERTURES

Fenêtres à guillotine; simples, jumelées ou triples



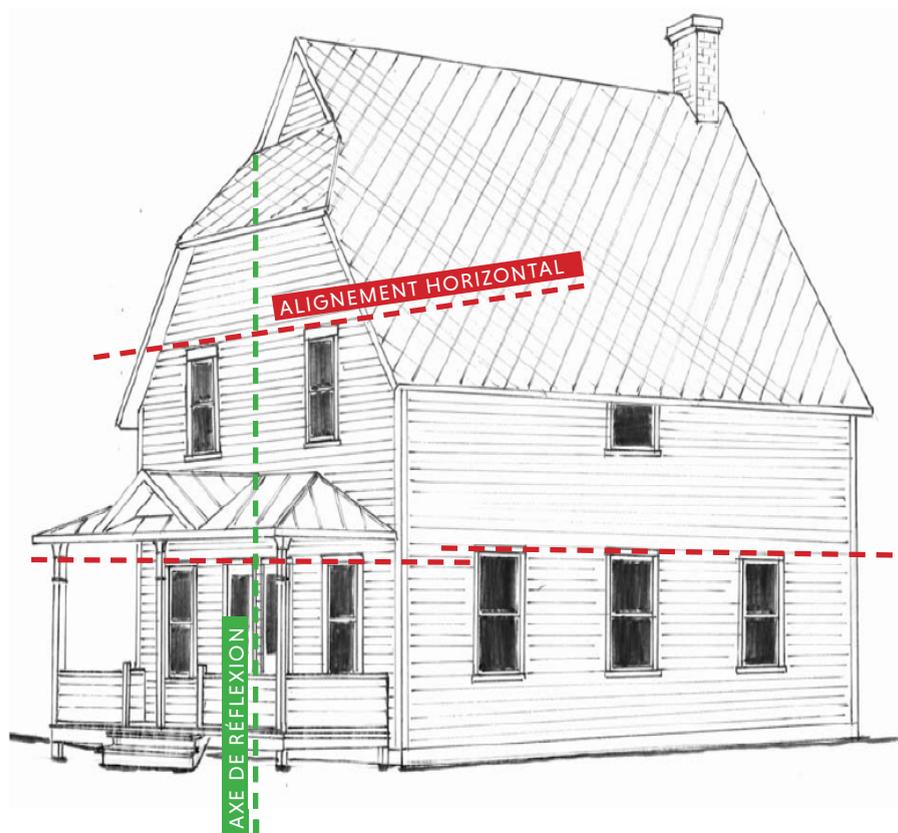
ORNEMENTATIONS

Encadrement des ouvertures, chevrons apparents, barrotins carrés simples ou regroupés trois par trois. Simple et minimaliste.

### PROPRIÉTÉS VISÉES

32-34, rue Gault, 474-476 et 511-513, boulevard du Havre

## SECTEUR DE ZONE 2 / HABITATION JUMELÉE À TOIT EN DEMI-CROUPE ET ENTRÉE AVANT



### CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES



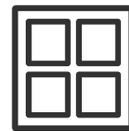
VOLUMÉTRIE

Plan rectangulaire perpendiculaire à la rue, auquel s'ajoutent des galeries couvertes à l'avant et des annexes à l'arrière



REVÊTEMENTS

Clin de bois à planches étroites, posé à l'horizontal.



OUVERTURES

Fenêtres simples à guilotine. La porte d'entrée simple avec fenêtre rectangulaire. Sans baie latérale ni d'imposte.



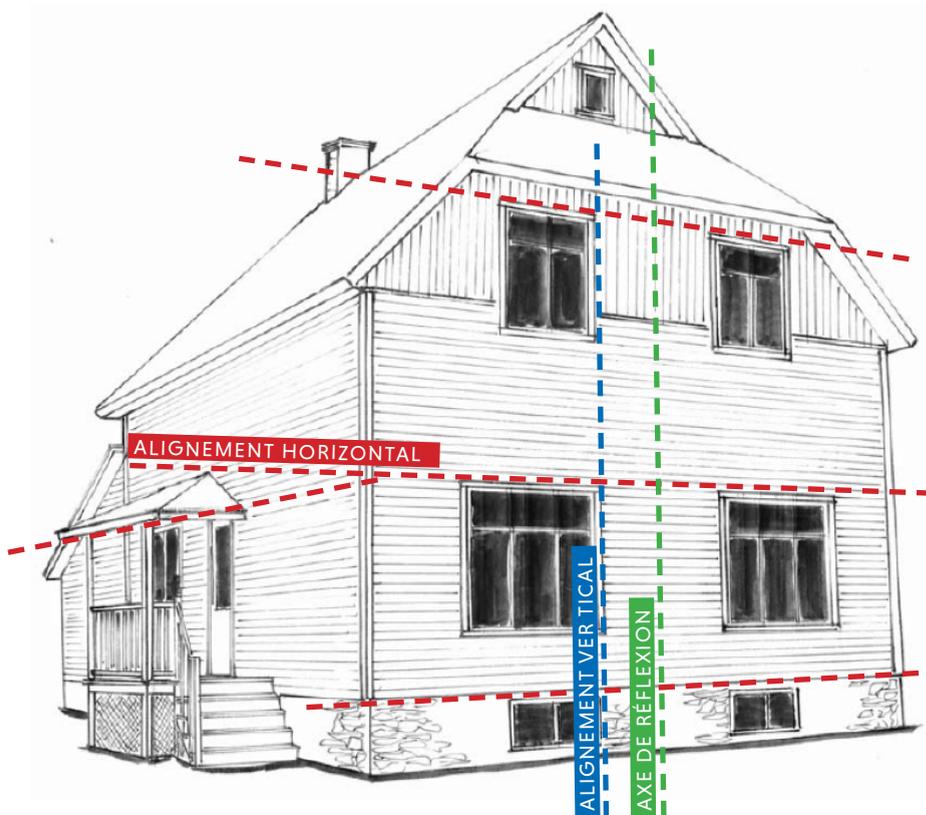
ORNEMENTATIONS

Encadrement des ouvertures, garde-corps pleins en planches horizontales, planches cornières, dessous de galerie en treillis ajourés. Simple et minimaliste.

### PROPRIÉTÉS VISÉES

407 à 445, boulevard du Havre, sur son côté nord

# SECTEUR DE ZONE 3 / HABITATION JUMELÉE À TOIT EN DEMI-CROUPE ET ENTRÉE LATÉRALE



## CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES



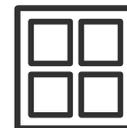
VOLUMÉTRIE

Plan rectangulaire parallèle à la rue, auquel s'ajoutent des galeries à l'avant et des annexes à l'arrière



REVÊTEMENTS

Clin de bois à planches étroites, posé à l'horizontal.



OUVERTURES

Fenêtres simples ou jumelées à guillotine ou à battants avec imposte. La porte d'entrée simple avec fenêtre rectangulaire. Sans baie latérale ni d'imposte.



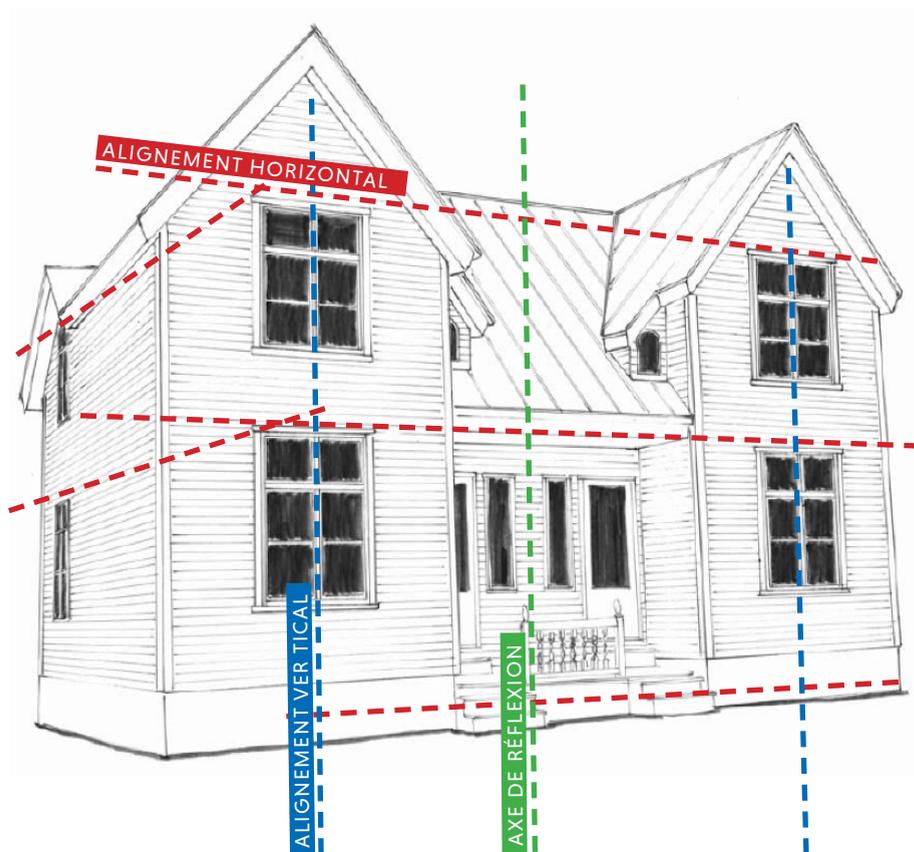
ORNEMENTATIONS

Encadrement des ouvertures, barrotins carrés simples, planches cornières. Simple et minimaliste.

## PROPRIÉTÉS VISÉES

7 à 29 et 8 à 30, rue Whitaker

## SECTEUR DE ZONE 4 / HABITATION JUMELÉE À TOIT À DEUX VERSANTS



### CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES



VOLUMÉTRIE

Les habitations jumelées ont un plan en « U », auquel s'ajoutent dans certains cas des annexes à l'arrière.



REVÊTEMENTS

Clin de bois à planches étroites, posé à l'horizontal.



OUVERTURES

Fenêtres simples à guillotine sur les façades latérales et jumelées avec impostes sur la façade avant. La porte d'entrée simple avec fenêtre rectangulaire. Une baie latérale est aménagée à côté de la porte.



ORNEMENTATIONS

Encadrement des ouvertures, galeries sans garde-corps, planches cornières. Simple et minimaliste.

### PROPRIÉTÉS VISÉES

10 à 32, rue Maden

## SECTEUR DE ZONE 5 / HABITATION JUMELÉE À LUCARNE



### PROPRIÉTÉS VISÉES

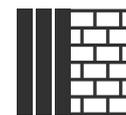
468-470, 482-484 et 486-488, boulevard du Havre

### CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES



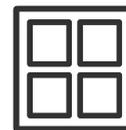
VOLUMÉTRIE

Les habitations jumelées sont de plan rectangulaire implanté parallèlement à la rue, auquel s'ajoute une annexe à l'arrière.



REVÊTEMENTS

Clin de bois à planches étroites, posé à l'horizontal et dans la partie supérieure des murs, les planches sont à la verticale. Sur les murs latéraux, des planches verticales et horizontales forment une composition particulière entre les ouvertures.



OUVERTURES

Fenêtres simples à guillotine avec carreaux sauf dans les lucarnes où elles sont jumelées. La porte d'entrée comporte des panneaux verticaux et elle est surmontée d'un imposte à trois carreaux. Les porches d'entrée comportent une porte avant et latérale donnant accès à la galerie.



ORNEMENTATIONS

Encadrement des ouvertures, planches verticale marquait le haut des murs de façades, barrotins carrés regroupés trois par trois, porches d'entrée recouverts de planches en diagonale avec corbeaux de chaque côté des impostes, planches cornières. Simple et abondante.

## SECTEUR DE ZONE 6 / HABITATION JUMELÉE EN BRIQUE À TOIT PLAT



### PROPRIÉTÉS VISÉES

95 et 103-105, rue Dufferin, 14-16, rue Gault

### CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES



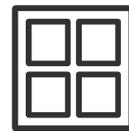
VOLUMÉTRIE

Le bâtiment est de plan presque carré, avec des décrochés sur certaines façades.



REVÊTEMENTS

En brique avec des ornements en pierre bosselées. Les murs des vérandas en planches à clin.



OUVERTURES

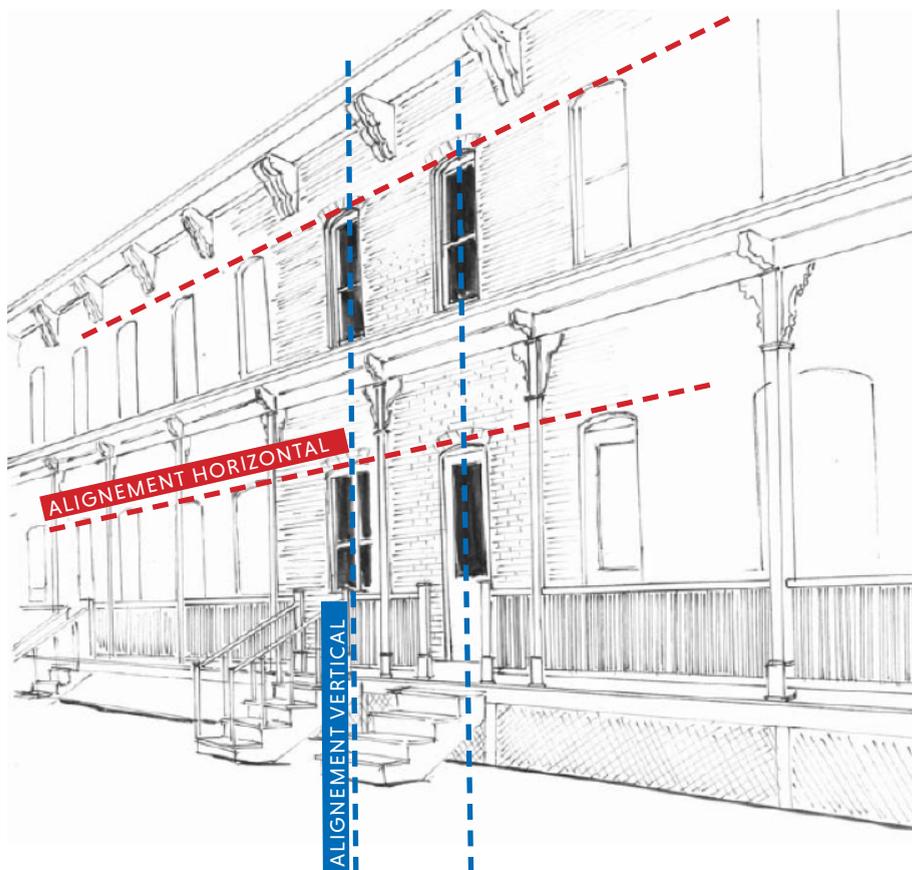
Fenêtres simples à battants ou à guillotine. Les fenêtres des vérandas sont à carreaux. La porte d'entrée de conception traditionnelle à panneaux et surmontée d'une imposte.



ORNEMENTATIONS

Linteaux et allèges formant un bandeau en pierre bosselée aux fenêtres. Les portes des vérandas, encadrement en bois. Façade principale, corniche en bois à modillons et vérandas, corniche moulurée ou à consoles. Les vérandas ornées de motifs appliqués en bois, de panneaux au-dessus et au-dessous des fenêtres. Garde-corps à barrotins regroupés trois par trois. Présence de lambrequins.

## SECTEUR DE ZONE 7 / HABITATION EN RANGÉE À AUVENT CONTINU



### PROPRIÉTÉS VISÉES

416-420, boulevard du Havre, 2-36,  
rue East Park et 134-148, rue Cousineau

### CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES



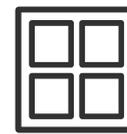
VOLUMÉTRIE

Le bâtiment est de plan rectangulaire, implanté perpendiculairement à la rue. Plusieurs habitations ont un volume en avancée sur la façade arrière, créant un plan en « L », tandis que d'autres possèdent une annexe arrière en appentis.



REVÊTEMENTS

En brique.



OUVERTURES

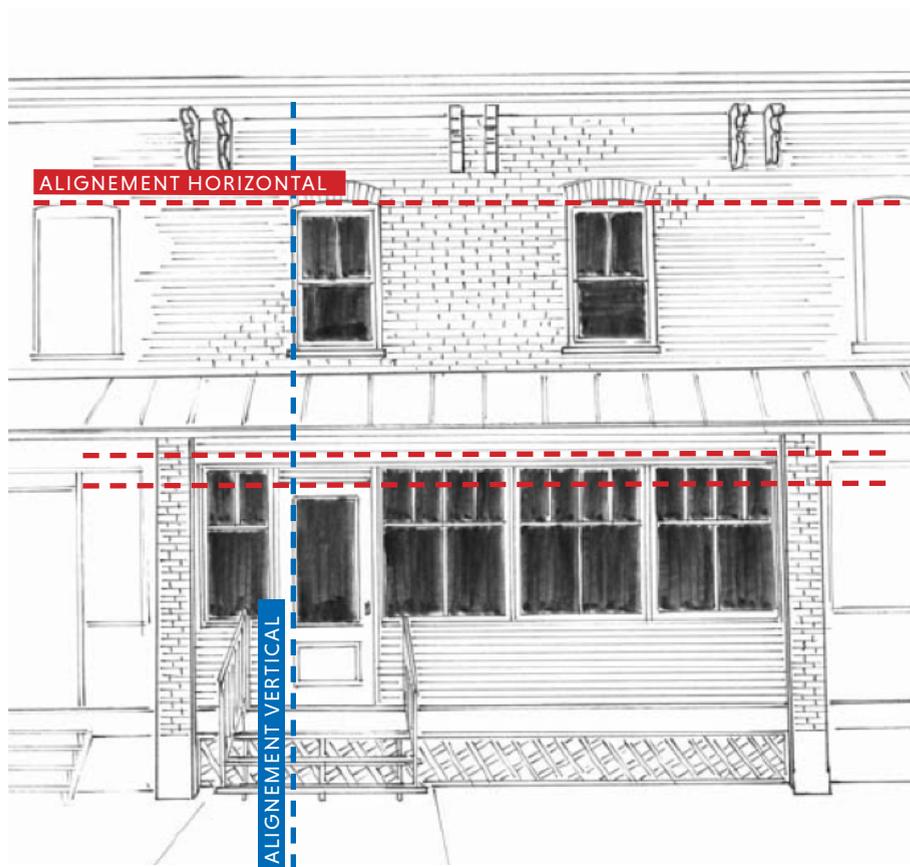
Fenêtres simples ou jumelées à arc surbaissé, modèle à guillotine. La porte d'entrée à arc surbaissé, de conception traditionnelle avec des panneaux et une grande fenêtre.



ORNEMENTATIONS

Le toit dépasse le plan du mur pour former une corniche à bordure moulurée. Présence de consoles jumelées à la base du toit. Les poteaux des galeries sont surmontés de volutes et flanqués d'aisseillers, soutenant l'auvent à bordure moulurée. Barottins carrés simples ou regroupés selon la séquence 3-2-3 ou 3-3-3.

## SECTEUR DE ZONE 8 / HABITATION EN RANGÉE AVEC VÉRANDA FERMÉE



### PROPRIÉTÉS VISÉES

154-172 rue Cousineau

### CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES



Habitations étroites possédant un plan rectangulaire, implanté perpendiculairement à la rue, auquel d'ajoute une véranda à l'avant et un porche à l'arrière. Plan inversé en alternance.



En brique. Les vérandas en clin de bois à planches étroites.



Fenêtres simples ou jumelées à arc surbaissé, modèle à guillotine. Les fenêtres de la véranda, des fenêtres fixes avec de fines divisions. La porte d'entrée de la véranda est de modèle simple, avec vitrage.



Le toit dépasse le plan du mur pour former une corniche. Des consoles jumelées décorent la base du toit. Le dessous des vérandas est camouflé par une jupe de galerie composée de treillis ajouré.

## SECTEUR DE ZONE 9 / HABITATION EN RANGÉE AVEC GALERIE JUMELÉE



ALIGNEMENT HORIZONTAL

ALIGNEMENT VERTICAL

### PROPRIÉTÉS VISÉES

3-17 et 19-37, rue Stevenson et 490-504, boulevard du Havre

### CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES



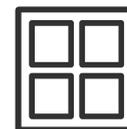
VOLUMÉTRIE

Habitations étroites et profondes avec un volume en avancée sur une partie de la façade arrière qui crée un plan en « L » implanté perpendiculairement à la rue, auquel s'ajoute une galerie couverte à l'avant. Sur le boulevard du Havre, une véranda à l'arrière.



REVÊTEMENTS

En brique. Les vérandas en planches de bois étroites.



OUVERTURES

Fenêtres simples à guillotine, à arc surbaissé. La porte d'entrée, à arc surbaissé, de conception traditionnelle. Pas de baie latérale ou d'imposte.



ORNEMENTATIONS

Le toit dépasse le plan du mur pour former une étroite corniche. Seule une simple moulure souligne cette jonction. Garde-corps constitué de barrotins carrés regroupés selon la séquence 3-2-3 ou 3-3-3.

## SECTEUR DE ZONE 10 / HABITATION EN RANGÉE À OUVERTURES DÉCALÉES



### PROPRIÉTÉS VISÉES

477-503, boulevard du Havre

### CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES



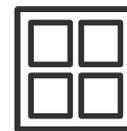
VOLUMÉTRIE

Habitations étroites et profondes avec un volume en avancée sur une partie de la façade arrière qui crée un plan en « L » implanté perpendiculairement à la rue, auquel s'ajoute une galerie couverte à l'avant.



REVÊTEMENTS

En brique.



OUVERTURES

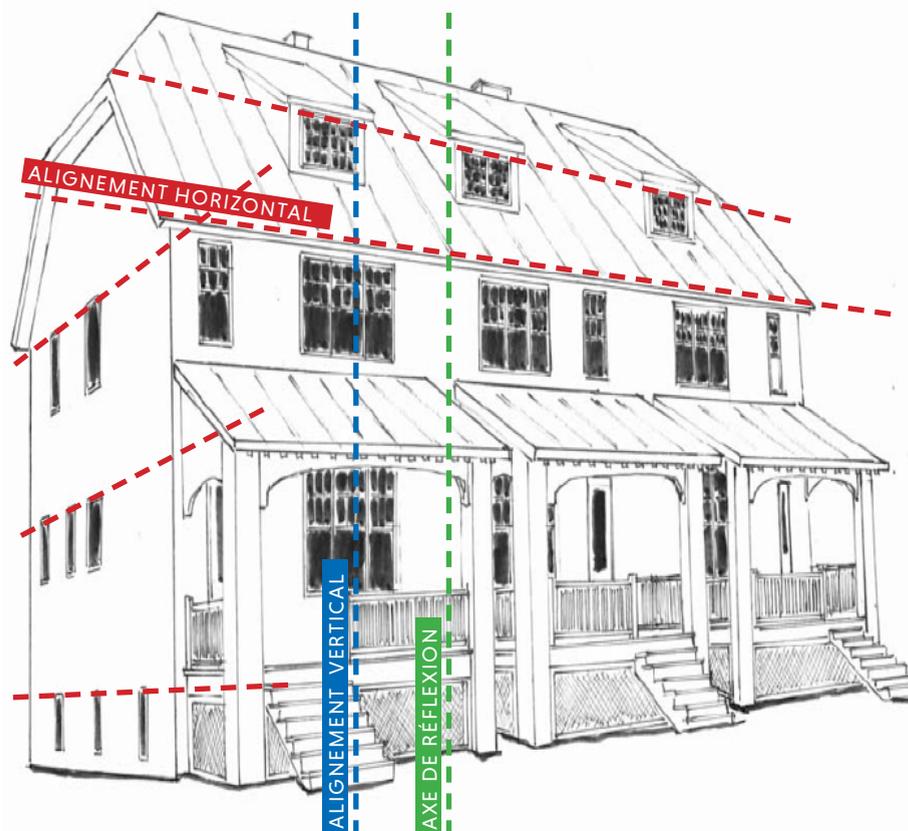
Fenêtres simples à guillotine, à arc surbaissé, sauf celles du rez-de-chaussée sur la façade avant qui sont jumelées. La porte d'entrée, à arc surbaissé, de conception traditionnelle. Pas de baie latérale ou d'imposte.



ORNEMENTATIONS

Le toit dépasse le plan du mur et des consoles jumelées. Garde-corps constitué de barrotins carrés regroupés selon la séquence 3-2-3 ou 3-3-3. Présence de séparateurs constitués de planches entre les unités sur les galeries avant.

## SECTEUR DE ZONE 11 / HABITATION EN RANGÉE À TOIT EN CROUPE



### PROPRIÉTÉS VISÉES

39-49, rue Gault

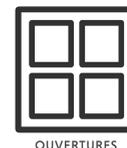
### CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES



Le bâtiment est de plan rectangulaire perpendiculaire à la rue, auquel s'ajoutent des galeries à l'avant et des annexes à l'arrière.



En brique. Les porches arrière, étaient recouverts de planches.

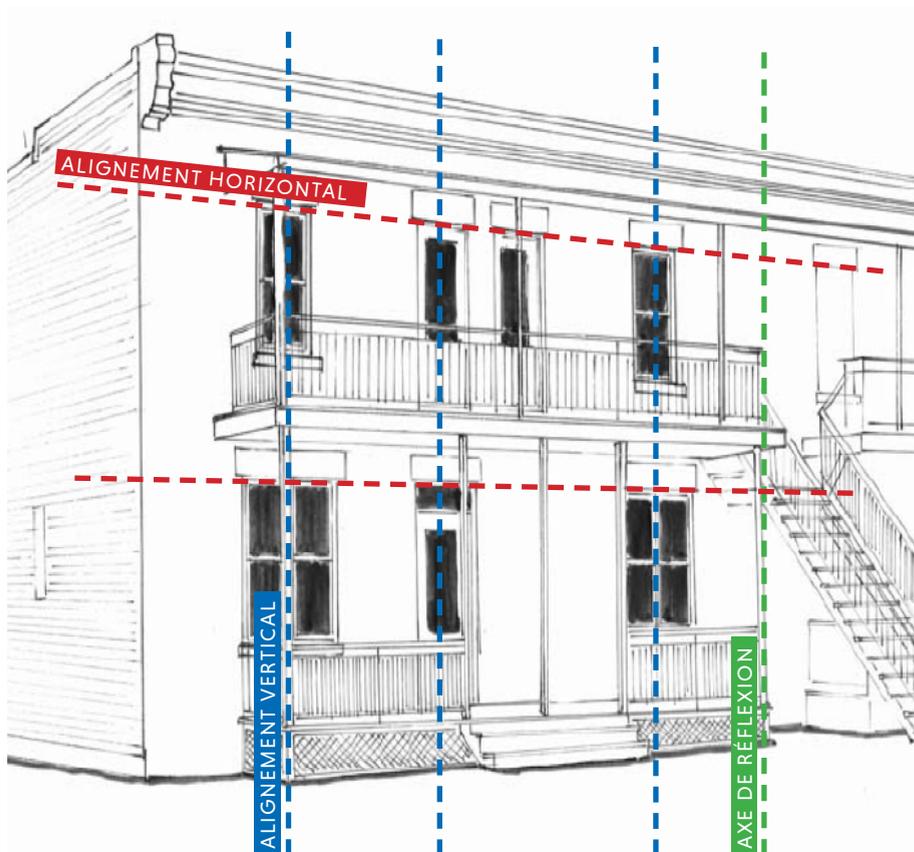


Fenêtres de la façade avant sont rectangulaires à linteau droit, alors que sur autres façades, elles sont à arc surbaissé formé d'un triple rang de briques en boutisse. Fenêtres simples, double ou triples à guillotine. La porte d'entrée de conception traditionnelle comporte trois panneaux verticaux et un vitrage à arc surbaissé. Aucune baie latérale ou d'imposte.



Le toit dépasse le plan du mur et les chevrons sont apparents sous la corniche. Les galeries sont recouvertes de planches verticales sur les côtés. Éléments ornementaux de couleur blanche : chevrons sous le toit, lambrequins à arc en anse de panier, balustrade composée d'une alternance de barrotins doubles et de planches. Dessous des galeries en treillis.

## SECTEUR DE ZONE 12 / HABITATION EN RANGÉE À LOGEMENTS SUPERPOSÉS



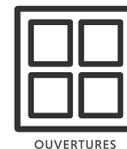
### CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES



Le plan de l'habitation est rectangulaire et perpendiculaire à la rue.



En brique.



Les fenêtres sont rectangulaires, présence d'un linteau et d'une allège en pierre bosselée. Fenêtres à guilotine simple ou double. La porte d'entrée d'origine est de conception traditionnelle. Aucune baie mais les portes du rez-de-chaussée sont surmontées d'une imposte.



La façade principale est couronnée par une corniche moulurée en métal. Les galeries comportent peu d'ornementation. Simple et minimaliste.

### PROPRIÉTÉS VISÉES

422-428A, boulevard du Havre

# INTERVENTIONS RECOMMANDÉES OU À PROSCRIRE

Le but n'est pas de reprendre textuellement et intégralement les recommandations définies dans le guide d'intervention architecturale et patrimoniale réalisé par la firme PatriArch mais davantage de les utiliser afin de façonner les interventions à venir.

Dans la présente section, nous reprendrons la liste des projets devant être, normalement, soumis au processus d'approbation prévu par le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A). Nous tenterons lorsque les conditions le permettent, de les encadrer à l'aide d'écrits et d'illustrations. Le but est d'avoir une meilleure compréhension de ce que nous convoitons collectivement, c'est-à-dire l'enrichissement du cadre bâti par le maintien des caractéristiques architecturales particulières à cet environnement.

Un projet qui respecte les lignes directrices édictées à même les fiches de la firme PatriArch et les normes contenues dans le règlement de zonage, n'aura pas à être traité au P.I.I.A. préalablement à l'obtention du permis requis, à moins d'être expressément indiqué dans la présente section.

## 1. NOUVELLE CONSTRUCTION

Les nouvelles constructions devront s'intégrer à leur environnement en favorisant l'utilisation des mêmes caractéristiques architecturales que les habitations voisines, soit leur volumétrie, leur composition architecturale et saillies, leurs matériaux de revêtement, leurs ouvertures et ornementation.

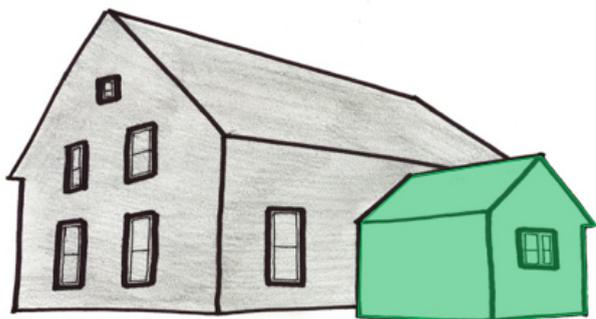
Tenant compte de l'ampleur des éléments à évaluer pour ce type de projet, ce dernier devra être soumis, malgré tout, au processus d'approbation prévu par le règlement concernant les P.I.I.A..

## 2. AGRANDISSEMENT

Dans l'ensemble des secteurs de zone identifiés par la firme PatriArch, un consensus ressort. Afin de conserver la volumétrie d'origine, les agrandissements doivent être réalisés à l'arrière seulement. Toutefois, il n'est pas recommandé d'autoriser des agrandissements sur des habitations ayant un plan en « L », à savoir les habitations en rangée situées dans les secteurs de zone 7 à 10. Également, il faut éviter de fermer les galeries à l'avant pour en faire un vestibule intérieur.

Par ailleurs, les agrandissements à l'arrière ne devront pas masquer le bâtiment d'origine par leur volumétrie. Ils devront être faits en continuité avec le bâtiment d'origine en créant un décroché sur le plan vertical vers l'intérieur. Cet agrandissement devra être situé au niveau du rez-de-chaussée et comporter un seul niveau. L'angle de la pente du toit devra respecter celle du bâtiment principal.

## INTERVENTIONS RECOMMANDÉES OU À PROSCRIRE

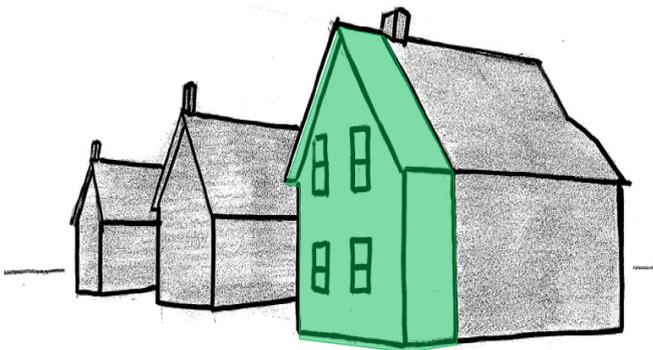


Arrière d'une habitation en rangée à toit en croupe—Agrandissement **respectant** les caractéristiques d'origine



Arrière d'une habitation jumelée à toit en croupe—Agrandissement **ne respectant pas** les caractéristiques d'origine

Cependant, dans certains cas, un agrandissement à deux étages peut être envisageable, dans la mesure où les caractéristiques d'origine sont respectées. Dans ce cas, aucun décroché sur le plan vertical ne sera demandé. Uniquement les habitations jumelées possédant un toit en demi-croupe peuvent se prévaloir de cette dernière possibilité. Ces habitations sont répertoriées à même les secteurs de zone 2 et 3.



Habitation jumelée avec toit en demi-croupe – Agrandissement sur 2 étages **respectant** les caractéristiques d'origine



Habitation jumelée avec toit en demi-croupe –Agrandissement sur 2 étages **ne respectant pas** les caractéristiques d'origine

# INTERVENTIONS RECOMMANDÉES OU À PROSCRIRE

## 3. RÉNOVATION EXTÉRIEURE

Les douze (12) fiches contenues dans le « Guide d'intervention architecturale et patrimoniale » de PatriArch, dressent un portrait des interventions recommandées ou à proscrire selon chaque secteur de zones.

Ces interventions couvrent tout ce qui a trait à la volumétrie, la composition architecturale et saillies, les matériaux de revêtement, les ouvertures et l'ornementation des anciennes habitations de la Montreal Cotton. Chacun des éléments est appuyé par des écrits et des illustrations permettant de comprendre adéquatement; « Qu'est-ce qui est recommandé ou non? ».

Ces éléments ont été approfondis par l'instauration de nouvelles normes dans le règlement concernant le zonage. En normalisant ces différents éléments, nous avons créé des lignes directrices qui peuvent aider davantage les intervenants du milieu. Nous ne reprendrons pas ces nouvelles normes puisqu'elles sont amplement détaillées dans le règlement.

Ce qu'il faut retenir relativement aux projets de rénovation, c'est que si ces projets respectent les lignes directrices édictées à même les fiches de la firme PatriArch et les normes contenues dans le règlement de zonage, ils n'auront pas à être traités au P.I.I.A. préalablement à l'obtention du permis requis.

## 4. ESPACE DE STATIONNEMENT

Nous mentionnions précédemment que les pressions sont fortes afin de conserver le cachet d'origine des habitations et de leur environnement. Il va sans dire que l'accroissement des besoins reliés à l'utilisation de l'automobile comme mode de déplacement principal dans la vie courante, en est l'une des principales sources. Il n'est pas rare de constater que les ménages possèdent souvent plus d'un véhicule automobile. Les espaces libres autour des habitations de la Montreal Cotton sont souvent restreints ou inaccessibles, réduisant ainsi les possibilités de stationnement sur chacune des propriétés.

Une étude réalisée par la firme PatriArch en juin 2011 concernant spécifiquement les accès véhiculaires et les stationnements dans les secteurs des habitations de la Montreal Cotton, révèle que dans la plupart de ces secteurs, un grand nombre d'espaces de stationnements sont disponibles dans la rue. Cependant, aucun espace n'est spécifiquement réservé aux résidents du secteur.

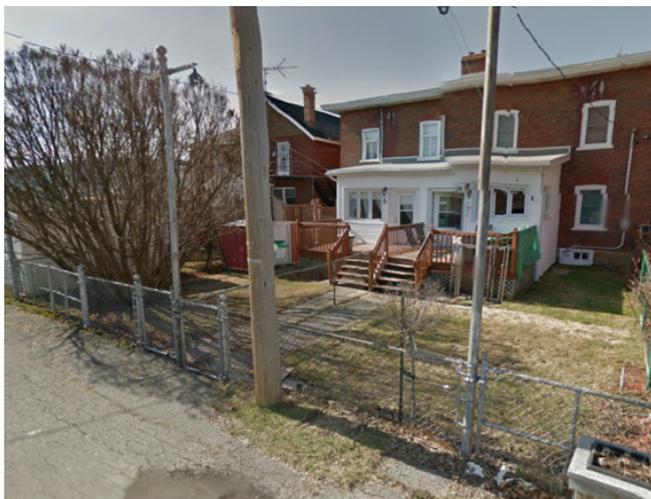
L'étude de PatriArch stipule clairement qu'aucun espace de stationnement ne devrait se retrouver en façade de l'habitation. Cet espace libre devant l'habitation, devrait plutôt être paysagé, afin de refléter l'une des caractéristiques patrimoniales importante dans le paysage. Certaines habitations jumelées offrent la plupart du temps, des espaces de stationnement en cour latérale. Ces espaces devraient être prolongés de façon à ce qu'aucune automobile ne soit visible dans l'alignement en cour avant. Nous retrouvons également des stationnements en cour arrière où l'accès à ces derniers se fait via la ruelle. Cependant, certaines ruelles n'offrent pas le dégagement nécessaire pour pouvoir aménager des stationnements en cour arrière. Dans les deux cas, un réaménagement s'impose afin de bien définir les espaces réservés aux stationnements et ainsi améliorer la perception visuelle de ces propriétés.

Par ailleurs, aucun arbre ne doit être abattu pour l'implantation d'un espace de stationnement. Les espaces de stationnement autorisés doivent être réalisés en pavé de béton uni, en pavé ou dalle de béton avec insertion de gazon, de gazon renforcé ou de pavé de pierres naturelles.

# INTERVENTIONS RECOMMANDÉES OU À PROSCRIRE

## 5. CLÔTURES

Dans l'environnement des habitations de la Montreal Cotton, les clôtures de mailles et les clôtures en bois peint étaient à l'honneur. Les clôtures à mailles galvanisées ne comportaient pas de lattes. Quant aux clôtures en bois, elles étaient de moindre hauteur et peinturées en blanc.



*Clôtures à mailles*



*Clôtures constituées de planches de bois peintes en blanc*

Aujourd'hui, une multitude de produits et d'assemblage existent sur le marché et sont utilisés pour la conception des clôtures. Cependant, la réglementation de zonage prévoit que les matériaux autorisés pour la construction des clôtures dans les zones patrimoniales comme celles des habitations de la Montreal Cotton, doivent être constituées de bois peint ou teint opaque, de fer ornemental ou en maille de chaîne sans lattes. Elle prévoit également que les clôtures installées en cour avant doit être traitée au P.I.I.A. préalablement à l'obtention du permis requis.

# INTERVENTIONS RECOMMANDÉES OU À PROSCRIRE

## 6. ABATTAGE D'ARBRE

Un des objectifs visé par le règlement concernant les P.I.I.A., est que toute intervention en zone patrimoniale doit respecter le paysage distinctif des rues. Deux (2) des critères pour évaluer le respect de cet objectif sont que toute construction est implantée dans un cadre de verdure où le couvert végétal est de première importance s'il est existant, et que l'aménagement d'une cour avant encadre la rue, délimite l'accès au terrain et au bâtiment et met en valeur la façade du bâtiment. Donc, de prime abord, les arbres existants doivent être conservés puisqu'ils enrichissent le paysage patrimonial. Toutefois, lorsqu'il est nécessaire d'en abattre un, une approbation au P.I.I.A. doit être donnée.

Il n'y a aucune prescription particulière pour les secteurs des habitations de la Montreal Cotton. Cependant, comme cet ouvrage doit être préalablement autorisé avant d'obtenir le permis requis, certains éléments doivent être démontrés.

Si vous désirez abattre un arbre sur une propriété patrimoniale, vous devez en faire la demande auprès du Service d'urbanisme et des permis de la Ville. Cette demande doit être accompagnée d'un estimé des travaux d'abattage et de plantation. Sur cet estimé, nous devons retrouver les éléments suivants:

- Date prévue pour l'abattage;
- Espèce et localisation de l'arbre à abattre;
- Raison de l'abattage;
- Espèce de l'arbre de remplacement (à la plantation, celui-ci doit avoir un diamètre de 8 cm mesuré à 1 mètre du sol)
- Date prévue pour la plantation de l'arbre de remplacement;
- Coûts reliées à ces travaux.

L'arbre de remplacement devra être planté selon les recommandations du fonctionnaire responsable du Service d'urbanisme et des permis de la Ville.

# INTERVENTIONS RECOMMANDÉES OU À PROSCRIRE

## 7. AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES

Les espaces libres représentent tous les espaces inutilisés ou inoccupés d'un terrain et tous les espaces d'un terrain qui ont été perturbés par des travaux. Ceux-ci doivent être gazonnés ou autrement paysagés, de manière à ne pas laisser le sol à nu. En vertu du règlement concernant le zonage, ils doivent représenter trente (30%) pourcent de la superficie du terrain pour les usages du groupe « habitation unifamiliale ». Malgré le fait que les habitations de la Montreal Cotton sont de structure jumelée ou en rangée, elles sont tout de même, à la base, des habitations unifamiliales.

Nous avons réalisé une étude concernant les espaces libres dans les secteurs des habitations de la Montreal Cotton afin de vérifier à combien ce pourcentage pouvait s'élever. Dans l'ensemble, nous avons obtenu des pourcentages approximatifs allant de zéro à cinquante (50%) pourcent dépendamment des secteurs. Sur soixante-quatre (64) propriétés sondées, voici la répartition selon le pourcentage d'espaces libres :

ESPACES LIBRES (%)	NOMBRE DE PROPRIÉTÉS
0 à 14,99	14
15 à 29,99	31
30 à 50	19

À la lecture de ce tableau, on constate que plus de soixante-dix (70%) pourcent des propriétés ne respectent pas le pourcentage minimal exigé au règlement concernant le zonage. Par conséquent, tous les aménagements extérieurs pouvant aider à accroître la présence des espaces libres sur une propriété patrimoniale sont plus que bénéfiques. Les aménagements paysagers réalisés dans ces espaces libres améliorent grandement l'esthétique des lieux et visent à rétablir l'une des caractéristiques typiques de ces secteurs.

Lorsqu'on décide de réaménager ces espaces, il faut avoir comme objectif de conserver ou de rétablir le pourcentage requis par la réglementation. Toute réduction du pourcentage des espaces libres existant en deçà du pourcentage minimal requis, sera refusée puisque ce réaménagement ne respecte pas la réglementation de zonage.

# ÉTAPES D'INTERVENTION SUR UN BÂTIMENT PATRIMONIAL

Avant de pouvoir enfoncer le premier clou, tout projet devrait avoir été pensé, réfléchi et analysé, afin de maximiser les interventions projetées. À l'aide des outils et ressources disponibles, les divers intervenants devraient être en mesure de dresser un portrait global et idéaliste du projet convoité. Voici les six (6) étapes d'intervention à préconiser pour qu'un projet convoité devienne un projet concrétisé:

## 1. « POUR SAVOIR OÙ L'ON VA, IL FAUT SAVOIR D'OÙ L'ON VIENT »

Une expression qui en dit long et qui s'applique aux principes d'intervention prescrits par ce guide. Avant d'intervenir sur un bâtiment patrimonial, nous devons comprendre les différentes caractéristiques qui le définissent et dont nous avons fait l'énumération dans les pages précédentes. Il faut voir les éléments qui sont endommagés, à restaurer et à préserver. Voici quelques-unes des questions à se poser :

- Est-ce que mon habitation possède ces caractéristiques particulières qui la définissent?
- Que puis-je entreprendre pour que mon habitation retrouve ces caractéristiques?
- Est-ce que les éléments endommagés peuvent être restaurés au lieu d'être remplacés?

## 2. EST-CE QUE MON PROJET CADRE AVEC CES CARACTÉRISTIQUES?

Une fois, l'examen des caractéristiques fait, il faut voir si le projet projeté respecte ces dernières ou s'il tend à les rétablir. Dans la plupart des cas, les habitations sont de structure jumelée ou en rangée, donc il faut voir plus loin que sa propre unité d'habitation et penser à l'homogénéité de l'ensemble. Est-ce que mon projet risque de briser l'harmonie de l'ensemble? Pour ce faire, il faut s'assurer que :

- Les éléments en continu demeurent uniforme pour l'ensemble des habitations ;
- Les sous-ensembles restent identiques.

## 3. L'ENSEMBLE DE LA PROPRIÉTÉ

Au-delà de l'aspect extérieur du bâtiment patrimonial, il y a toute la question relative à son environnement; l'aménagement des espaces libres, les clôtures, l'espace de stationnement, les bâtiments et usages accessoires. Est-ce que ces différents éléments ont besoin eux-aussi d'être améliorés, restaurés, remplacés? Une vue d'ensemble de la propriété, sur les diverses interventions à réaliser au courant des prochaines années, nous permet d'avoir une meilleure vision à long terme de votre objectif à atteindre. Malgré que ces interventions peuvent faire partie d'un seul et même projet, il va sans dire que l'exécution de ces dernières peuvent être réalisées par phase, afin de vous permettre d'avancer lentement mais sûrement vers un projet final réussi.

# ÉTAPES D'INTERVENTION SUR UN BÂTIMENT PATRIMONIAL

## 4. À QUEL MOMENT, DOIS-JE CONSULTER LE SERVICE D'URBANISME ET DES PERMIS?

Lorsque vous avez une bonne idée du ou des projet(s) que vous désirez réaliser, il sera bon de venir nous consulter afin que, dès les premières ébauches, nous puissions vous guider et travailler de pair avec vous. Nous sommes là pour vous conseiller et vous orienter dans vos choix, en tenant compte de la réglementation en vigueur, des guides de référence disponibles mais surtout des décisions prises par le conseil municipal dans des dossiers similaires au vôtre.

## 5. L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL, EST-ELLE NÉCESSAIRE?

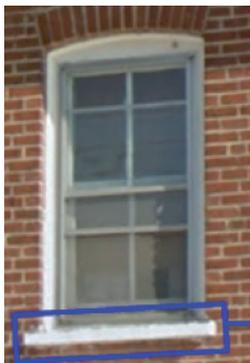
Une fois que votre projet est bien défini, certaines dispositions du règlement de zonage vous permettent d'outrepasser l'approbation du Conseil municipal. Certaines interventions ont déjà été pré-approuvées par le Conseil, puisqu'elles résultent d'une transposition des interventions préconisées par l'étude de PatriArch. Par conséquent, si votre projet respecte ces dispositions, vous pourrez déposer directement celui-ci à nos bureaux, dans le but d'obtenir votre certificat d'autorisation ou votre permis de construction.

Toutefois, si votre projet ne respecte pas ces dispositions, il est toujours possible pour vous de soumettre une demande au processus d'approbation prévu par le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.). Cependant, il faut tenir compte que les délais associés à ce genre de processus peuvent varier en fonction du calendrier des réunions du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et du Conseil municipal mais que dans l'ensemble, vous obtiendrez la décision du Conseil municipal dans le mois qui suit le dépôt de votre demande.

## 6. CONCRÉTISATION DU PROJET

Lorsque vous avez en main, toutes les autorisations requises par la réglementation, arrivera l'étape de la concrétisation de votre projet. Si le projet change en cours de route ou si un élément n'a pas été considéré lors de l'émission du permis et qui fait obstacle à la réalisation de votre projet, nous serons toujours disposés à vous accompagner. Nous veillerons à vous orienter vers la meilleure solution possible. En cours de réalisation, nous procéderons régulièrement à des suivis sur le terrain afin de s'assurer que le projet soumis est respecté et de mieux encadrer les interventions réalisées.

# GLOSSAIRE



## ALLÈGE

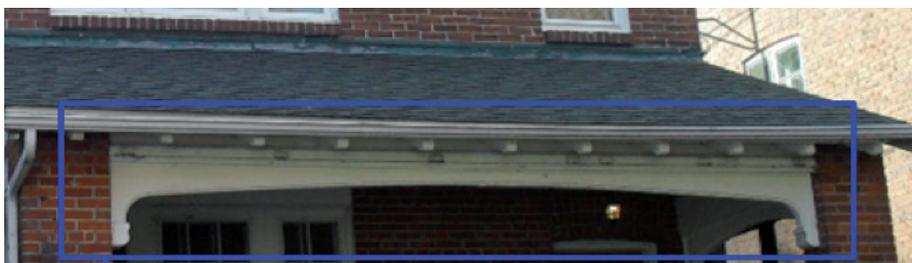
Partie du mur situé entre le plancher et l'appui d'une fenêtre. Les allèges sont majoritairement constituées en pierre, en brique ou en ciment.

## APPENTIS

Un toit à une seule pente, appuyé contre un mur et à l'avant soutenu par des piliers ou des poteaux.

## APPUI (DE FENÊTRE)

Pièce horizontale dans la partie inférieure de la fenêtre.



## ARC EN ANSE DE PANIER

Un arc dont sa forme se rapproche de celle de l'ellipse à la différence près que celle-ci est constituée d'une courbe à plusieurs centres, suivant la façon dont on dispose ces derniers, peut-être plus ou moins arrondie à ces extrémités et/ou plus ou moins aplatie au sommet.



## ARC SURBAISSÉ

Un arc fait d'un segment de cercle inférieur au demi-cercle dont la hauteur est inférieure à la moitié de la largeur et dont le centre est situé au-dessous du début de la courbure.

## ARC

Tout assemblage de pierre ou de brique destiné à franchir un espace plus ou moins grand au moyen d'une courbe, reposant sur deux points d'appui et destiné à couvrir une ouverture.

# GLOSSAIRE

## AISSELIERS

Élément ajouré droit ou courbe qui sert à solidifier l'assemblage de deux éléments perpendiculaires. Il est souvent utilisé à des fins décoratives, notamment pour orner des poteaux de galerie.



## AUVENT

Petit toit en saillie généralement en appentis, couvrant une baie, une façade ou une galerie. Il peut être soutenu par des colonnes, des piliers.

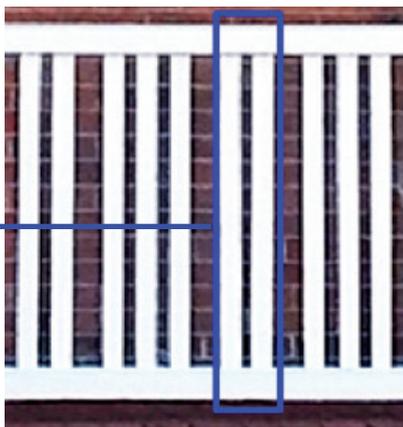
## BAIE LATÉRALE

Ouverture pratiquée dans un mur sur le ou les côté(s) d'une porte.



## BALUSTRADE

Voir terminologie garde-corps.



## BARROTIN

Morceaux de bois carré, assemblé pour former le garde-corps.

## BANDEAU

Moulure plate, étroite et horizontale ornant un mur.

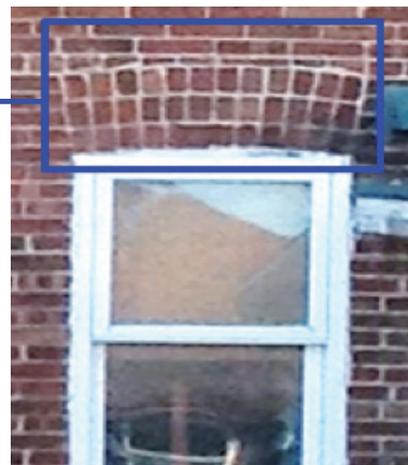
## GLOSSAIRE

### BORDURE MOULURÉE

Morceaux de bois étroit et orné d'une ou de plusieurs moulures assemblées d'onglet qui supporte le débord de toit ou d'un appentis.

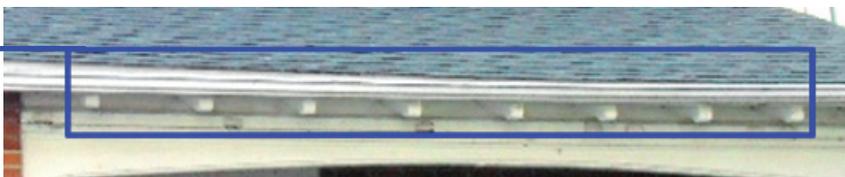
### BRIQUES EN BOUTISSE

Briques installées dans le sens de sa longueur, ne laissant voir que l'un de ses côtés.



### CHEVRONS APPARENTS

Pièces de bois assemblées en forme d'équerre, faisant partie de la structure du toit. Ils sont considérés comme ornement lorsqu'ils font saillie à l'extérieur sous la toiture.



### CLIN

Revêtement mural extérieur de planches posées horizontalement ou verticalement qui s'assemblent par rainure et languette ou se recouvrent partiellement pour mieux résister aux intempéries.

### CONSOLE (OU CORBEAU)

Une pièce de bois, généralement galbée en forme de « S », servant de support à un élément en saillie par rapport à la façade. La console se distingue du corbeau par ces dimensions plus grandes. On les retrouve généralement jumelées sous le toit.



# GLOSSAIRE

## CORNICHE

Élément en continu et en saillie du mur sur lequel elle est apposée. Elle est située dans la partie supérieure d'une construction, le plus souvent posée à l'horizontal et permet de souligner certaines lignes d'une construction.



## EN RANGÉE (OU CONTIGU)

Se dit d'un bâtiment principal distinct réuni à au moins deux (2) autres bâtiments principaux par des murs mitoyens coupe-feu sur au moins deux (2) de ses côtés et dont chacun ou l'ensemble des bâtiments principaux est érigé sur un terrain distinct.

## GALERIE

Annexe ouverte, couverte ou non sur toute sa longueur et accessible de l'intérieur ou de l'extérieur.

## GARDE-CORPS

Barrière de protection placée autour des ouvertures dans un plancher, ou sur les côtés ouverts d'un escalier, d'un palier, d'un balcon, d'une galerie ou à tout autre endroit afin de prévenir une chute accidentelle dans le vide. Il peut comporter ou non des ouvertures.



## IMPOSTE

Partie supérieure indépendante, fixe ou ouvrante d'une porte ou d'une fenêtre. Elle permet souvent de laisser passer de la lumière. Quand elle est ouvrante et vitrée, elle est souvent appelée « vasistas ».

# GLOSSAIRE

## JUMELÉ

Se dit d'un bâtiment principal érigé sur un terrain distinct et réuni à un seul autre bâtiment principal par un mur mitoyen coupe-feu implanté sur la ligne de propriété et dont chacun ou l'ensemble des bâtiments principaux est érigé sur un terrain distinct.



## LAMBREQUIN

Ornement découpé, en bois, bordant le toit d'une galerie.



## LINTEAU

Un élément architectural qui sert à soutenir les matériaux du mur au-dessus d'une ouverture dans un mur. Normalement constitué de pierre, de brique ou de bois.

## MODILLON

Ornement de forme carrée ou cubique en saillie, habituellement appliqué en série sous une corniche.

## PLANCHES CORNIÈRES

Pièce de bois composée, installée verticalement aux angles externes d'une construction à clins de bois, contre laquelle l'extrémité des planches du revêtement mural s'about.



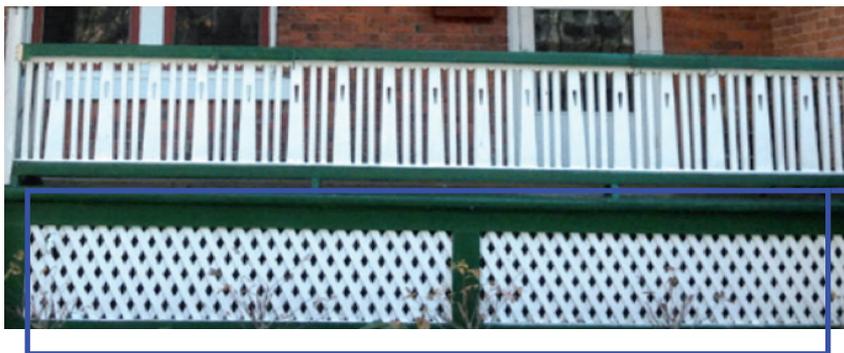
# GLOSSAIRE

## PORCHE

Vestibule ou hall d'entrée fermé en saillie donnant accès à un bâtiment et séparé de celui-ci par une porte.

## SAILLIE

Toute partie d'une construction qui est en relief avec la surface d'un mur.



## TREILLIS

Assemblage de languettes de bois formant des parois ajourées généralement utilisé pour fermer les dessous des galeries, porches ou vestibules.

## VÉRANDA

Galerie ou balcon fermé, sans être isolé ou chauffé, en saillie du mur extérieur du bâtiment.

## VESTIBULE

La pièce par laquelle on accède à un bâtiment, et qui sert souvent de passage pour accéder aux autres pièces.

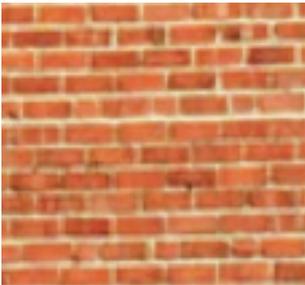
## VOLUTE

Un élément ornemental, constitué par un enroulement en forme de spirales.

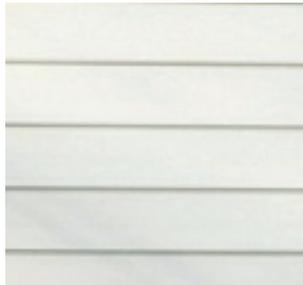


# DÉTAILS TECHNIQUES

REVÊTEMENTS  
MURAUX

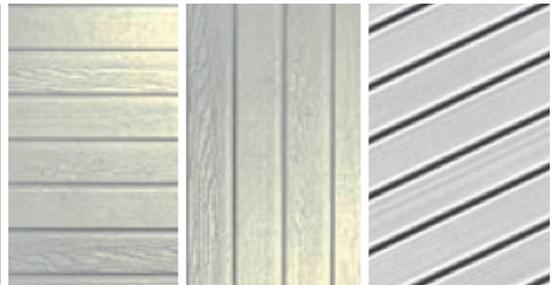


Brique



Clin

TYPE DE POSE  
DE CLIN

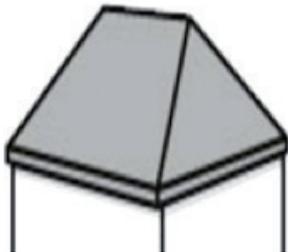


À l'horizontal

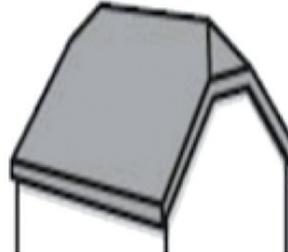
À la vertical

À la diagonale

FORME DE TOITURE



En croupe



En demi-croupe



À deux versants



Plat

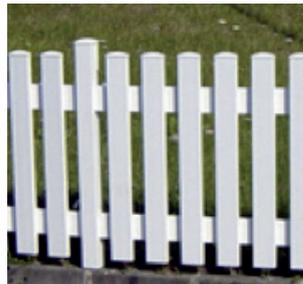
TYPE DE CLÔTURE



À mailles sans latte



En fer ornemental



En bois peint  
ou teint opaque

# DÉTAILS TECHNIQUES

TYPE DE PAVAGE



Pavé de béton uni



Pavé alvéolé avec gazon



Pavé en pierres naturelles

TYPE DE PORTES



Porte simple avec vitrage rectangulaire



Porte avec panneaux verticaux et imposte à trois (3) carreaux

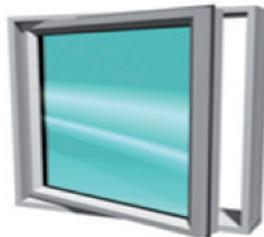


Porte à trois (3) panneaux verticaux et vitrage à arc surbaissé

MÉCANISME D'OUVERTURE



À guillotine



À battant



Fixe



---

# HABITATIONS DE LA MONTREAL COTTON

Charte des couleurs

---

Cette chartre a été préparée à titre de guide pour établir un ensemble de couleurs acceptables pour les revêtements extérieurs des murs des bâtiments, des toitures, des portes et fenêtres ainsi que de l'ornementation dans les zones patrimoniales des maisons de la « Montreal Cotton ». Les couleurs ont été choisies à titre indicatif, à partir de la chartre des couleurs de la compagnie BEHR. Toutefois, les peintures peuvent provenir de tout fabriquant de peintures.

## POURQUOI S'INTÉRESSER AUX COULEURS?

La couleur, tout notre environnement en est couvert. L'harmonie d'une rue ou d'un ensemble en dépend. Le résultat est une question d'harmonie dans la distribution des teintes. Choisir les couleurs d'un édifice, c'est beaucoup plus qu'une simple question de goût. Il faut tenir compte des tons dominants des matériaux, du style du bâtiment et de sa nature, de l'environnement, enfin de son histoire particulière et de celle du quartier. La couleur influence les perceptions positives ou négatives des citoyens et des visiteurs

Peindre ou changer un revêtement, ou un autre élément extérieur, peut être l'occasion de renforcer le cachet d'un bâtiment et de mettre en valeur les détails de son architecture. Des matériaux bien entretenus et protégés adéquatement auront une longévité remarquable et permettront de maintenir des qualités esthétiques et structurales. Un bâtiment dont on prend soin conserve sa valeur marchande et peut même l'augmenter.

## D'ABORD UN CHOIX PERSONNEL...

Dans le choix d'une palette de couleurs, il n'y a pas de règles absolues, car chaque bâtiment est particulier. Les choix personnels doivent s'exprimer tout en respectant l'identité propre de la rue ou du quartier. Les interventions devraient viser à préserver le cachet de l'ensemble. Un usage judicieux de la couleur doit être fait afin d'éviter les choix trop criards ou les combinaisons trop contrastantes. Il importe d'écarter les modes passagères et d'améliorer l'ambiance et le cachet de l'environnement bâti.

Pour un agencement réussi, la règle du 60-30-10 peut être un modèle adéquat, soit : une couleur principale ou dominante (de 60 à 80%) pour donner le ton (revêtement des murs), une couleur complémentaire (10 à 30%) pour mettre en valeur fenêtres, balcons, ornementation ou clôtures et une couleur accent (10%) pour rehausser portes, boîtes à fleurs et autres éléments architecturaux. Facile à retenir, facile à réussir!

Autant que possible, il faut éviter l'emploi d'une seule couleur comme celui de trop de couleurs. Généralement, deux (2) ou trois (3) couleurs suffisent pour bien mettre en valeur les détails d'architecture et rehausser le cachet du bâtiment.

## L'APPROCHE À PRIVILÉGIER...

Deux options s'offrent au propriétaire qui doit repeindre ou changer un revêtement ou autre élément extérieur sur sa propriété :

- Retrouver les couleurs d'origine ou celles employées à une époque précédente;
- Développer sa propre palette de couleurs qui tient compte de l'architecture de son bâtiment et des bâtiments voisins, conformément aux dispositions des règlements de zonage et de PIIA et suivant les principes de la présente chartre de couleurs.

# OBJECTIF VISÉ, CRITÈRES ET PRINCIPES D'INTERVENTION

« Favoriser une harmonie d'ensemble des couleurs pour mettre en valeur les maisons de la Montréal Cotton tout en permettant l'expression d'un choix ».

## PLUSIEURS CRITÈRES ET PRINCIPES D'INTERVENTION PEUVENT PERMETTRE DE CONCRÉTISER CET OBJECTIF :

### Le nombre et la vivacité des couleurs

- Favoriser l'utilisation de trois (3) ou quatre (4) couleurs au maximum sur l'ensemble d'un bâtiment. Un nombre maximal de deux (2) couleurs ou tons peut être utilisé sur les murs extérieurs du bâtiment de même qu'un maximum de deux (2) couleurs ou tons pour les détails architecturaux et décoratifs (ornementation);
- Éviter les couleurs trop vives, fluorescentes ou trop criardes (orange, rose vif, jaune serein, mauve, turquoise, etc.). Ces couleurs s'intègrent mal aux paysages naturels et leur utilisation est souvent dictée par des modes passagères.

### La couleur dominante - revêtement mural

- Favoriser une harmonie de couleurs rabattues;
- Pour les secteurs de zone nos 1, 2, 3, 4, 5, les revêtements extérieurs devraient être de couleur pâle avec ornementation blanche. Si les murs sont blancs, l'ornementation peut être plus foncée pour un effet de contraste.
- Pour les secteurs de zone nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, le seul matériau de revêtement autorisé est la brique d'argile rouge non peinte. Les vérandas peuvent être recouvertes de déclin de bois, de fibrociment ou d'aggloméré de bois de couleur blanche.



# OBJECTIF VISÉ, CRITÈRES ET PRINCIPES D'INTERVENTION

## Les couleurs complémentaires et d'accent – portes et fenêtres, ornementation

- Le blanc est la couleur la plus classique pour la couleur accent. C'est d'ailleurs cette couleur qui doit être utilisée pour les fenêtres de tous les bâtiments visés par la présente charte des couleurs.
- La couleur des portes, en bois peint ou en acier prépeint, doit être dans les choix proposés dans la charte de couleurs.
- Lorsque le bâtiment a un revêtement de clin (bois, fibre de bois ou autre), la couleur la plus pâle sera utilisée pour le revêtement et une autre plus accentuée pourra être choisie parmi les couleurs de la charte pour l'ornementation. Il est à noter, qu'on pourrait également choisir une quatrième couleur utilisée uniquement pour les portes. Le chambranle de la porte doit être blanc, ou de la même couleur que les encadrements des fenêtres pour les secteurs de zones 1, 2, 3, 4 et 5.



Ornementation ajoutée à un porche.  
(32-34, rue Gault)



Façade arrière d'habitations jumelées dont les revêtements ont été remplacés mais qui conservent un contraste de couleurs (486-488, boulevard du Havre)



De nombreux détails ornementaux, dont une rive de couleur contrastée qui soulignait la ligne du toit, agrémentaient la façade principale de ces maisons (482-484, boulevard du Havre), sans date.

Coll. Michel-Montpetit, Musée de la Société des Deux-Rives, Salaberry-de-Valleyfield.

## OBJECTIF VISÉ, CRITÈRES ET PRINCIPES D'INTERVENTION

- Lorsque le bâtiment a un revêtement de briques, la couleur dominante devient le rouge de la brique. Les couleurs complémentaires et d'accent pourront être choisies parmi les exemples montrés dans la présente charte des couleurs.
- Pour le secteur de zone no 6, la brique rouge est le matériau dominant à préserver, les ornements du parement en la pierre grise. Les portes, fenêtres, corniches, balustrades et autres ornements sont peints en blanc.



*Maison jumelée, recouverte de briques rouges, ornementation blanche (95, rue Dufferin)*

### Agencements de couleurs et répartition

- Les matériaux de revêtements extérieurs muraux doivent être uniformes et de même couleur entre des maisons jumelées ou contigües, afin de préserver leur unité d'ensemble.
- Dans une série d'habitations contigües, chaque sous-ensemble formé de deux habitations dont les galeries sont jumelées utilisent les mêmes couleurs aux mêmes endroits, c'est-à-dire que les agencements de couleurs choisis doivent être identiques. Ces couleurs devraient cependant différer de celles des sous-ensembles voisins.
- Pour tous les éléments en continu des bâtiments jumelés ou contigus, les couleurs utilisées doivent être identiques du début à la fin.
- Pour un bâtiment en structure isolée, les agencements de couleurs choisis ne doivent pas être identiques à ceux utilisés pour les bâtiments voisins.
- Un bâtiment accessoire devrait avoir le même agencement de couleurs que le bâtiment principal auquel il est lié.

### Principes pour les toitures

- Valoriser une couleur semblable à celle du revêtement d'origine ou à défaut, le revêtement de toiture devrait être de couleur neutre (gris, noir, brun ou vert forêt).
- Les matériaux de revêtements de toiture doivent être uniformes et de même couleur entre des maisons jumelées ou contigües.

## OBJECTIF VISÉ, CRITÈRES ET PRINCIPES D'INTERVENTION

SECTEURS DE ZONE		TYPES DE MAISON
1	32-34, rue Gault, 474-476 et 511-513, boul. du Havre	Maison jumelée à toit en croupe
2	407 à 445, du Havre – côté nord	Maison jum. à toit en demi-croupe et entrée avant
3	7 à 29 et 8 à 30, rue Whitaker	Maison jum. à toit en demi-croupe et entrée latérale
4	10 à 32, rue Maden	Maison jumelée à toit à deux versants
5	468-470, 482-484 et 486-488, du Havre	Maison jumelée à lucarnes
6	95 et 103-105, rue Dufferin, 14-16, rue Gault	Maison jumelée en brique à toit plat
7	416-420, du Havre, 2 à 36, rue East-Park, 134 à 148, rue Cousineau	Maison en rangée à auvent continu
8	154 à 172, rue Cousineau	Maison en rangée avec véranda fermée
9	3 à 17 et 19 à 37, rue Stevenson, 490 à 504, du Havre	Maison en rangée à galerie jumelée
10	477 à 503, du Havre	Maison en rangée à ouvertures décalées
11	39 à 49, rue Gault	Maison en rangée à toit en croupe
12	422 à 428A, du Havre	Maison en rangée à logements superposés

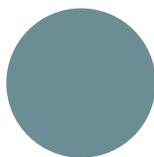
(tableau 8.24 du règlement #150 concernant le zonage)

# CHARTRE DES COULEURS ACCEPTABLES SUGGÉRÉES

(le blanc n'est pas illustré mais est autorisé) :



**COTTON  
FLUFF**  
W-D-400



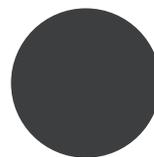
**BAYSIDE**  
510F-5



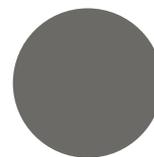
**SABLE  
D'ESPAGNE**  
OR-W7



**VERT  
COTEAU**  
PPU11-17



**CARBONE**  
N520-7



**EXTRAIT DE  
CHARBON**  
PPU18-18



**BALLE  
ARGENTÉE**  
N520-2



**FOSSILE  
VIEILLI**  
N310-5



**CHARISMATIQUE**  
OR-W7



**ALLURE**  
PPU2-03



**PÂTE DE  
CHIPOTLE**  
PPU2-01



**CONGO**  
PPU11-20



**TRÈS  
MARINE**  
M500-7



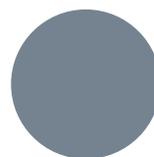
**ARTISAN**  
PPU3-18



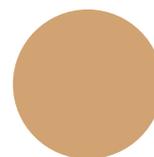
**BISCUIT AUX  
AMANDES**  
S300-3



**ÉCORCE  
NATURELLE**  
N170-6



**DENIM  
POUR  
TOUJOURS**



**ÉPICE À  
GÂTEAU**

## LES COULEURS ET LEUR PERSONNALITÉ!

Les couleurs ont leur propre personnalité et un effet psychologique sur nous. Il est important de bien les choisir en tenant compte de leurs caractéristiques



Le rouge, couleur chaude par excellence, peut être accueillant mais aussi provoquant, voire agressif. Le rouge domine toutes les couleurs environnantes.



Le bleu, symbole de la douceur, invite au calme et à la détente.



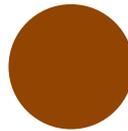
Le jaune, lumineux et stimulant, évoque la gaieté et la joie de vivre. Il est le symbole de la spiritualité. L'ocre jaune est plus chaud, donc plus près des couleurs terre naturelles et rassurantes, mais aussi plus atténué.



Le vert, c'est la fraîcheur, la couleur de la vie. On dit que c'est la couleur la plus reposante pour les yeux.



L'orange est flamboyant, joyeux et possède des vertus stimulantes.



Le brun est une couleur stabilisante, sérieuse, grave, solide et profonde.



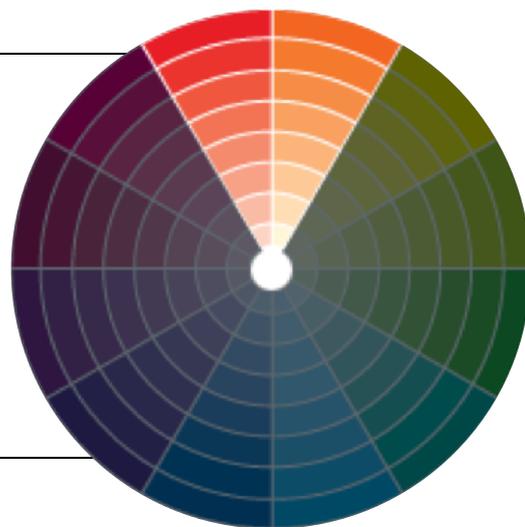
Le gris, le noir et le blanc sont des couleurs neutres qui n'entrent généralement pas en conflit avec les autres couleurs.

# AGENCEMENT DES COULEURS

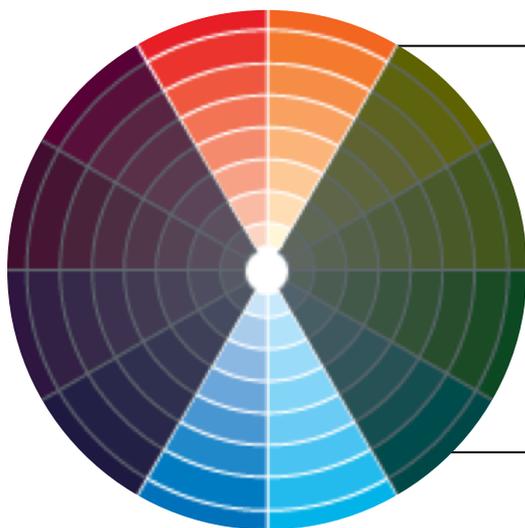
### MONOCHROMATIQUE

Un agencement de couleurs monochromatique s'articule autour d'une seule couleur déclinée en plusieurs tons, possédant donc différents degrés de noir et de blanc. Ces combinaisons de couleurs créeront une ambiance discrète, élégante et harmonieuse. Elles vous permettent de créer une apparence plus uniforme.

Pour réaliser un agencement de couleurs monochromatique, déterminez simplement votre couleur ou teinte dominante, puis sélectionnez d'autres couleurs de la même famille ou figurant sur la même lisière d'un échantillon de couleurs.



*Une seule couleur*



*Couleurs contrastantes*

### COULEURS CONTRASTANTES

Aussi appelées « complémentaires », les couleurs contrastantes s'opposent sur le cercle chromatique et leur association provoque des effets saisissants. Utilisées pour créer une ambiance dynamique et joyeuse, ces couleurs forment un jeu de couleurs très vivifiant.

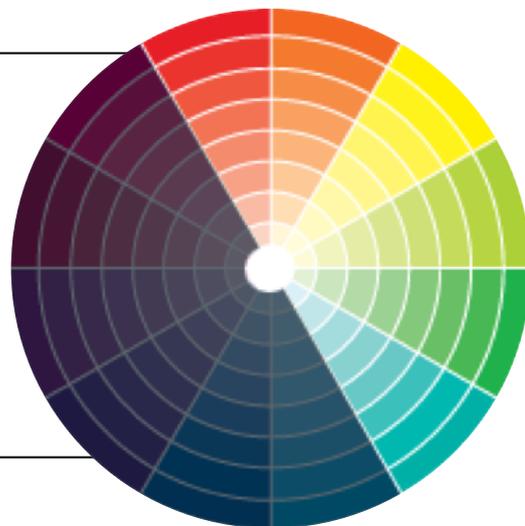
Vous pourrez les utiliser pour égayer la porte d'entrée ou des pots à fleurs, par exemple. En sélectionnant des couleurs qui se trouvent directement à l'opposé sur le cercle chromatique, le meilleur de chaque couleur est mis en valeur et l'ambiance prend vie avec cette complémentarité.

# AGENCEMENT DES COULEURS

## COULEURS ANALOGUES

La sélection de tons d'un même groupe de couleurs qui se trouvent côte à côte dans un cercle chromatique constitue l'agencement de couleurs analogues. Ce procédé harmonieux donnera un effet plus doux qu'une combinaison de couleurs contrastantes, et une allure plus riche qu'une combinaison de couleurs monochromatique.

Puisque cet agencement utilise des couleurs semblables, tout près l'une de l'autre, il en découle une harmonie naturelle.



*Couleurs harmonieuses*



*Couleurs dynamiques*

## COULEURS TRIADIQUES

Dites « dynamiques », ces combinaisons de couleurs permettent d'utiliser une palette de couleurs plus aventureuse, pour ceux et celles qui osent l'abondance. Ce type d'agencement combine trois couleurs : une couleur dominante et deux couleurs d'accompagnement provenant des familles situées à gauche et à droite de la couleur complémentaire. Cela forme un triangle sur la roue des couleurs.

En mariant des couleurs différentes, on crée ainsi une combinaison dynamique, diversifiée, revigorante.

# PETIT LEXIQUE DE LA COULEUR

(source Wikipedia)

## CERCLE CHROMATIQUE

Roue des couleurs répertoriant les nuances des couleurs primaires et leurs mélanges. Les couleurs se succèdent dans l'ordre de celles de l'arc-en-ciel.



## COULEURS COMPLÉMENTAIRES

Les couleurs complémentaires sont les couleurs opposées sur le cercle chromatique: Bleu/Orange; Jaune/Violet; Rouge/Vert

## COULEURS PRIMAIRES

Les couleurs primaires sont des couleurs pures, il s'agit du rouge primaire ou magenta, du bleu primaire ou cyan et du jaune primaire. On ne peut pas les obtenir par un mélange, mais on peut obtenir toutes les autres couleurs à partir des 3 primaires.

## COULEUR SECONDAIRE

Mélange de 2 couleurs primaires. Il s'agit du vert, de l'orange et du violet.

## NUANCE

Les nuances d'une couleur sont les petites différences entre des tons de même désignation. On peut dire que le « bleu outremer » est une nuance de bleu.

## TON

Le ton (ou teinte) désigne la couleur qu'on perçoit, un mélange de couleurs par opposition à une couleur pure.

## TONS CHAUDS ET FROIDS

Dans le cercle chromatique, les tons proches du pôle orangé sont dits chauds et ceux proches du pôle bleu sont dits froids. Les tons situés à mi-chemin, gris, pourpres et verts, n'ont pas de « chaleur » en eux-mêmes. On « réchauffe » et on « refroidit » des tons en y ajoutant une couleur proche qui les rapproche des pôles orange et bleu.

## TONS DÉGRADÉS

Un ton dégradé est une couleur à laquelle a été rajouté du blanc. Un ton dégradé est plus lumineux que le ton pur, mais perd de sa vivacité.

## TONS RABATTUS

Un ton rabattu est une couleur à laquelle a été rajouté du noir. C'est donc une couleur plus foncée. Pour les orangés, jaunes et vert-jaunâtres, rabattre un ton change la perception de sa couleur.

## TONS ROMPUS

Un ton rompu est une couleur à laquelle a été rajoutée une proportion de sa couleur complémentaire.

## VALEUR

La qualité relative de luminosité ou d'obscurité d'une couleur, le degré de clarté d'un ton par rapport à un autre.

## VIVACITÉ

La vivacité d'une couleur est le degré de ce qui la différencie d'un gris. Une couleur vive se distingue nettement d'une autre de même valeur, au contraire d'une couleur terne ou pâle.

Pour plus d'information :

**Urbanisme et permis**

275, rue Hébert,

Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5Y9

Téléphone : 450 370-4310

Télécopieur : 450 370-4772

[urbanisme@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.valleyfield.qc.ca)

